



Concubinage pendant le divorce

Par **hugozon**, le **19/10/2014** à **00:40**

je suis en cours de divorce (long! deja 1an et demi de procedure!). Mon ex femme a abandonné le domicile conjugal en aout 2013. J'ai une garde partagée depuis plus plus d'un an et confirmée par l'ordonnance de non conciliation de janvier 2014. J'ai retrouvé qqn et je souhaite me concubiner rapidement et avant le prononcé final du divorce mi 2015: est ce possible et legale svp
merci pour votre aide!

Par **Me Baptiste Nicaud**, le **20/10/2014** à **02:03**

Bonjour,

Vouloir faire état d'un concubinage au cours d'une procédure de divorce est toujours un risque. En effet, le devoir de fidélité doit exister jusqu'au prononcé du divorce par principe.

Dès lors, l'ex époux qui constate cet "adultère" pourra toujours invoquer qu'il s'agit d'une faute de voter part, libre au juge de la retenir ou non en fonction des circonstances (ordonnance constatant la résidence séparée, etc..)

cordialement,